

Notice pour le président du bureau de classement et le président du jury

Conformément au règlement technique, le président du bureau de classement et le président du jury sont responsables du déroulement technique. À cet effet, cette fiche descriptive doit leur apporter le soutien requis.

1 Place de fête / ronds de sciure

1.1 Place de fête

- Dangers à proximité de la place de fête ?
- Tables des jurés et numérateurs bien placés ?
- Présence d'un équipement de protection contre la pluie pour les feuilles de concours ?
- Nombre suffisant de culottes de lutte de chaque taille ?
- Présence du bureau de classement et de calculs avec tous les équipements nécessaires ?
- Vestiaires ok ?
- Local sanitaire et sites sanitaires ok ?
- Présence d'un hélicoptère, y compris coordonnées ?
- Présence d'un médecin ou d'ambulanciers sur place ?
- A-t-on informé l'hôpital le plus proche ?
- Les directives réclame et publicité (article 17b du règlement technique) sont-elles respectées ?

1.2 Ronds de sciure

1.2.1 Généralités

- Contrôler la dimension des ronds de sciure (diamètre, hauteur).
- Le rond de sciure doit être régulièrement entretenu durant la manifestation (ne pas oublier d'arroser). Le bord ne doit pas être trop abrupt, voir fiche descriptive séparée.
- Ratisser l'environnement immédiat des ronds de sciure à la recherche d'objets durs.

1.2.2 Hauteur de sciure

- Hauteur de la couche de sciure lors de toutes les manifestations : au moins 15 cm de sciure tassée.

1.2.3 Diamètre

- Fête fédérale 14 m Ø (correspond à env. 30 m³ sciure)
- Fêtes de lutte à couronnes 12 m Ø (correspond à env. 23 m³ sciure)
- Fêtes de lutte régionales et des lutteurs espoirs 10 m Ø (correspond à env. 16 m³ sciure)
- Fêtes pour garçons lutteurs 8 m Ø (correspond à env. 10 m³ sciure)

Entre les ronds de sciure, il convient de respecter une distance de 4 mètres.

La validation du ring de compétition n'est délivrée que lorsque tous les points relatifs au « ring de compétition / ronds de sciure » ont été contrôlés et se sont avérés corrects (Règlement technique, article 17c).

2 Partie technique

2.1 Bureau de calculs

- Feuilles de concours disponibles ?
- Au moins trois séries de porte-documents à pochettes transparentes avec mention des places pour la distribution des feuilles de concours sur les ronds à disposition ?
- Programme de classement à disposition ?

2.2 Séance du jury

- Doit avoir lieu avant toute fête de lutte.
- Déterminer la durée des passes.
- Les chronomètres et les chronomètres de remplacement sont-ils présents et fonctionnels ?
- Présence de crayons à papier et de gommes ? Remettre aux jurés.
- Jurés : désigner des équipes de trois et déterminer la restitution des chronomètres après la fête.
- Communiquer les emplacements du service sanitaire, du médecin de la place ou des ambulanciers, du speaker de la fête et des coursiers.
- Rémunération éventuelle du jury.
- Emplacement éventuel des jurés de remplacement.
- Communiquer clairement le comportement à adopter en cas d'accidents (appeler immédiatement le service sanitaire, laisser la personne accidentée allongée).
- Attirer l'attention des jurés tout spécialement sur certains points du règlement technique : articles 7 à 13.



- Les mentions portées sur les feuilles de concours doivent être écrites proprement et doivent être complètes de la première à la dernière passe.
- Lors de l'utilisation de moyens techniques non admis, de culottes de lutte « privées » posant problème ou d'autres équipements douteux, s'adresser immédiatement au président du bureau de classement.

3 Appel des lutteurs

- Accueil des lutteurs et appel sur la place de fête.
- Informer les lutteurs des instructions particulières à l'égard des jurés, de la durée des passes, de l'attribution des notes, de la tenue vestimentaire, du fair-play, etc.
- En cas de réclamations, le président du jury doit être consulté.
- Communiquer que le président du bureau de classement est autorisé à tout moment à interdire l'usage d'équipements non admis. Indiquer aux lutteurs qu'en cas de doute, ils doivent consulter le président du jury.
- Déterminer éventuellement l'attribution des cartes de fêtes.

4 Pendant la fête

- Déterminer l'ordre des passes principales de passe en passe (pour les spectateurs et les médias), éventuellement en collaboration avec le bureau de calculs.
- Mobiliser l'équipe de classement en temps voulu pour le classement de la passe suivante.
- Faire établir des listes de classement intermédiaire en collaboration avec le bureau de calculs.
- Contrôler l'attribution des notes, communiquer éventuellement les chiffres actuels aux jurés.
- Déterminer les particularités (changement de passe, passes supplémentaires, réclamations, etc.).
- Déterminer le nombre de points pour la finale et organiser la proclamation des résultats pour les éliminés.
- Organiser la passe finale : déterminer le rond et les jurés pour la passe finale. Durée de la passe finale (en général, le double de la durée de la passe normale). Informer les jurés de la situation initiale.
- Communiquer le nom du vainqueur juste après la passe finale (avertir au préalable l'éventuel troisième larron).
- Déterminer la présentation aux médias du vainqueur et le moment de la proclamation des résultats.
- Établir la liste du classement final (les années paires, commencer par A, les années impaires par Z).



- Déterminer le quota de couronnes conformément au règlement technique article 16b, organiser éventuellement des statistiques.
- Le lutteur qui a obtenu un quart de point en gagnant une passe supplémentaire doit toujours être classé au dernier rang dans la mesure où ceci concerne la dernière passe.
- Organiser et procéder à la proclamation des résultats.

5 Particularités

5.1 Limites d'âge

Pour les journées des jeunes lutteurs, les limites d'âge doivent être respectées.

6 Dispositions finales

6.1 Documents

- Règlement technique, édition 2008
- Directives relatives à l'utilisation de moyens techniques
- Instructions sur le port correct des culottes de lutte
- Instructions sur la tenue vestimentaire, la publicité et la ceinture (Instructions techniques no 01)
- Directives relatives aux ronds de sciure (Instructions techniques no 02)
- Instructions sur les corrections des notes (Instructions techniques no 03)
- Durée des passes et chronométrage (Instructions techniques no 04)

6.2 Approbation / Entrée en vigueur

Cette notice a été approuvée par le comité central lors de sa séance du 5 octobre 2015 à Abtwil. Elle entre immédiatement en vigueur et remplace toutes les fiches descriptives rédigées jusqu'à présent sur le même sujet.

Samuel Feller,
Chef technique AFLS